



## TRIBUNAL INTERNATIONAL DES ÉVICTIONS

(Milan, Italie, 9-10 octobre 2014)

### Informations générales

1. Pays Cameroun
2. Ville Bandjoun
3. Localité / quartier Djebem
4. Communauté ou noyau familial menacé d'expulsion Communautés de Poumougne

### Description du cas d'expulsion forcée

5. État de l'expulsion forcée 1 (a déjà eu lieu)
6. Historique et antécédents du cas En 1982, les travaux de construction de l'axe-lourd Bafoussam-Yaoundé ont entraîné le déguerpissement de près de 450 personnes dans les arrondissements de Poumougne et Djebem dans le Koung-Khi. Les experts avaient recensés maisons, cultures et tombes détruites. Plus tard, les déguerpis de Bafoussam et 13ayangam ont été indemnisés. Tandis qu'à Bandjoun, une enveloppe de 72 millions de FCFA avaient été mise à la disposition des déguerpis dont le montant d'indemnisation était inférieur à un million pour chacun. Des sources indiquent qu'un reliquat de 25 millions de FCFA avait été enregistré. 31 ans après, 45% de déguerpis à Bandjoun sont décédés, sans avoir perçu le moindre radis.
7. Estimation du nombre de personnes affectées (en chiffres). Proportion du nombre de femmes et enfants parmi elles? 450 personnes étaient concernées par ces expulsions 8. Quelles sont les raisons motivant l'expulsion, officielles et officieuses? \* La construction de l'axe lourd Bafoussam-Yaoundé 9. Principaux faits survenus en lien avec l'expulsion (dates et heure) \* Ce projet a entraîné la destruction des maisons d'habitation et plantations qui se trouvaient sur le tracé de la route à construire. 10. Quels sont les dommages subis? \* La dislocation des familles, la fin de certains mariages.
8. Quelles sont les raisons motivant l'expulsion, officielles et officieuses? La construction de l'axe lourd Bafoussam-Yaoundé
9. Principaux faits survenus en lien avec l'expulsion (dates et heure) Ce projet a entraîné la destruction des maisons d'habitation et plantations qui se trouvaient sur le tracé de la route à construire.
10. Quels sont les dommages subis? La dislocation des familles, la fin de certains mariages.
11. En quoi les femmes et les enfants sont-ils particulièrement affectés par l'expulsion? Les enfants qui allaient à l'école ont été déstabilisés du fait de ces déguerpissements. Pour les femmes ce sont les activités champêtres qui ont pris un coup.
12. Quelles sont les autorités planifiant et/ou procédant à l'expulsion? L'Etat représenté

### Mesures prises et suivi

13. Les personnes expulsées ou menacées d'expulsion sont-elles soutenues par des organisations locales, nationales, internationales? no (non)

14. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour empêcher l'expulsion? Les communautés des villages concernés, ne se sont pas opposés aux opérations de déguerpissement du moment qu'ils étaient convaincu que l'indemnisation ne poserait pas problème.

15. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour réduire ses effets? Sensibilisation, accompagnement et renforcement des capacités des victimes.

16. Quelles mesures ont été prises par les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et /ou par les organisations qui les soutiennent pour obtenir des réparations? Les personnes expulsées ont entrepris de rencontrer les autorités administratives, notamment le préfet de Bandjoun après avoir organisé des marches.

17. Les personnes expulsées ou menacées d'expulsion et les organisations qui les soutiennent ont-elles eu la possibilité de proposer des alternatives à l'expulsion? no (non)

18. Quelles alternatives ou solutions possibles ont-été proposées par les autorités locales ou nationales aux communautés/personnes concernées? La solution était l'enveloppe de 1, 672 milliards qui devait servir à l'indemnisation des victimes. Qui malheureusement n'a pas été utilisé judicieusement pour les indemnisations.

19. Quelles sont les stratégies et mesures déjà mises en place ou prévues pour faire face à la situation et/ou se prémunir d'expulsions ultérieures? Des organisations de la société civile envisagent des actions telles que : • La mise sur pied d'un observatoire du droit au logement ; • La conduite des campagnes de plaidoyer et de lobby contre les déguerpissements

20. Pouvez-vous préciser de quoi il s'agit et quand cela aura lieu: jour, mois, année? L'observatoire doté d'un mécanisme d'alerte et d'une chaine de contact pour réagir rapidement en cas de déguerpissement sera mis en place dès janvier 2015. Les campagnes de plaidoyer notamment la campagne « zero expulsion ) se feront à l'occasion de la journée mondiale de l'habitat le 06 octobre 2014 et de la triennale des habitants de Novembre 2014.

## **Personne entrant les informations**

21. Nom et prénom KAMTCHUENG Pascal

22. Position Volontaire RNHC

23. Organisation Réseau National des Habitants du Cameroun

24. Adresse 5268

25. Pays Cameroun

26. Téléphone 237 99 82 25 98

27. E-mail Pascalkamtchueng@yahoo.fr

28. Site internet [www.habitatcameroun.org](http://www.habitatcameroun.org)

29. Langue de référence Français

## **Documents (télécharger)**

31. Vidéos Nessun file multimediale disponibile.

32. Photos Nessun file multimediale disponibile.

33. Fichiers Nessun file multimediale disponibile.

## **Conditions de publication**

34. Acceptez-vous que ces informations soient rendu publiques? si (oui)

35. Accepteriez-vous de témoigner publiquement lors de la quatrième session du Tribunal International des Évictions (Milan, Italie, 9-10 octobre 2014)? si (oui)